

REUNION DU 27 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : *Le 20 mai 2014*

Présents : M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX Clément, Mme ALLARD, Mme BERNIER, M. BOURGEAU, M. BARBOT, Mme PLANCHENAUT, M. BEDOUT, M. FREULON, Mme BRUNET, Mme PITON, M. LETHIELLEUX Jean-Michel.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur BEDOUT Jacques

Intervention du stagiaire à la Maison de la Rivière :
Présentation de son travail sur la peupleraie : Diagnostic écologique et les perspectives
Quel avenir pour la peupleraie communale ?

DÉLIBÉRATIONS :

1. LES RYTHMES SCOLAIRES

a) Organisation du Temps Scolaire

Monsieur LETHIELLEUX Clément Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les modifications que la Commission communale « Vivre ensemble, la solidarité, l'intergénérationnel et la communication » et le comité de pilotage souhaitent apporter à l'organisation des temps éducatifs, projetée par la Municipalité précédente et validée par Monsieur le Directeur académique en février 2014. L'objectif est d'harmoniser l'heure de fin de classe à 15h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées, et qui concerneront toutes les écoles publiques à la rentrée 2014.

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du (ou des) projet(s) d'organisation élaboré(s) par le maire et/ou le conseil d'école, et après avis du maire. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Dans ce cadre, Monsieur l'Adjoint au Maire propose une nouvelle organisation du temps éducatif à compter de septembre 2014.

Détail de l'organisation scolaire (Hors T.A.P.)

	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début Matin	8h45	8h45	8h45	8h45	8h45
Fin matin	12h00	12h00	12h00	12h00	12h00
Début après-midi	13h35	13h35		13h35	13h30
Fin après-midi	15h30	15h30		15h30	15h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école publique « Paul Gauguin » à Juvardeil applicable à la rentrée scolaire 2014/2015 à soumettre au DASEN.

AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au DASEN, seul habilité à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition.

b) Achat de malles pédagogiques : virement de crédits

Monsieur LETHIELLEUX Clément Adjoint au Maire expose au Conseil que les crédits pour l'achat des malles ne sont pas prévus au budget communal de l'exercice 2014, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet de la Dépense	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Section fonctionnement 022 Dépenses imprévues 6068 Autres fournitures	- 1 000 €	+ 1 000 €

Le Conseil après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

c) Malles pédagogiques : demande subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur LETHIELLEUX Clément Adjoint au Maire, expose que la réserve parlementaire est une enveloppe de subventions votée, chaque année, lors de la loi de finances.

A ce titre, la commune de Juvardeil est fondée à demander une participation financière de l'Etat pour l'achat de malles pédagogiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'acquérir trois malles pédagogiques qui seront utilisées dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires:

- C1 Réaliser un herbier pour un montant de 250 euros.
- C2 Jardinons à l'école pour un montant de 150 euros.
- C3 Les petites bêtes sont-elles utiles ? pour un montant de 350 euros.

Soit un montant total HT de 750 Euros.

SOLLICITE une participation financière de l'Etat pour l'achat de ces malles.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant, pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil que le contrat de Monsieur CHOISY Germain prend fin le 14 juillet prochain, que le poste d'agent technique territorial de 2^{ème} classe créé au 1^{er} janvier 2014 n'est pas pourvu à ce-jour.

Monsieur DESLANDES Jean-Louis Maire Adjoint présente au Conseil la note de travail, qui expose le contexte, présente un état du personnel et les incidences budgétaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer Monsieur CHOISY Germain stagiaire à temps complet au poste d'agent technique territorial de 2^{ème} classe à compter du 15 juillet 2014.

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ANJOU

a) Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C)

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 24 avril 2014, la Communauté de Commune du Haut-Anjou a institué sa Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Il précise que, par décision du Conseil Communautaire, la commission est composée de 11 membres titulaires et 11 membres suppléants. Chaque commune est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.

Il rappelle que cette commission est saisie pour rendre ses conclusions :

- lors de chaque transfert de charges évaluées lors des transferts de compétences ;
- lors de la révision du montant des attributions de compensation ;

Il appartient donc à chaque Conseil Municipal de désigner ces membres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les membres de la commune de Juvardeil pour siéger à cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE : M. BARBOT Henri, membre titulaire

M. DESLANDES Jean-Louis, membre suppléant

Pour représenter la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges de la communauté de Communes du Haut-Anjou.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant, pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b) Commissions thématiques :

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

TITULAIRES : -BRUNET Françoise -BOURGEAU Philippe

SUPPLEANTS : -FOULONNEAU Dominique -PLANCHENAULT Françoise

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

-BERNIER Patricia -LETHIELLEUX Clément

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

-DESLANDES Jean-Louis -FOULONNEAU Dominique

COMMISSION SERVICE AUX PERSONNES

-BARBOT Henri - PLANCHENAULT Myriam

COMMISSION CULTURE ET TOURISME

-BRUNET Françoise - LETHIELLEUX Jean-Michel

PROJET :

4. SABLIERE GSM de la Saulaie

Monsieur FOULONNEAU Dominique Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les travaux de la sablière et le projet d'extension

INFORMATIONS :

5. CANTINE SCOLAIRE

Monsieur Le Maire présente au Conseil le rapport d'inspection de la cantine scolaire réalisé le 15 avril par le service de Protection Alimentaire de la Population.

6. LOTISSEMENT POITEVINIÈRE

Le Conseil Municipal décide d'organiser une cérémonie pour la pose de la première pierre du logement communal. Une date en septembre sera arrêtée avec Maine-et-Loire Habitat

QUESTIONS DIVERSES :

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a renoncé à exercer son droit de préemption sur les immeubles sis : 2 rue de l'Horreau et 3 ruelle Nepveu.